

Paris, le 12 août 2020



Le président

REF. : JMS/JMB/13
Contact : ons@education.gouv.fr

à

Mesdames les inspectrices de l'éducation nationale,
Messieurs les inspecteurs de l'éducation nationale
S/c de Madame la Directrice académique des
services de l'éducation nationale ou de
Monsieur le Directeur académique des services de
l'éducation nationale.

OBJET : Base d'observation des accidents scolaires (BAOBAC) dans les écoles
d'enseignement public et privé sous contrat

L'Observatoire national de la sécurité et de l'accessibilité des établissements d'enseignement
souhaite chaque année disposer d'éléments statistiques relatifs aux accidents dont les élèves
sont victimes.

L'enquête mise en place depuis 1996 permet d'établir une analyse approfondie des accidents
des élèves survenant dans les établissements scolaires publics et privés sous contrat. Les
données des années précédentes figurent dans les rapport annuel de l'Observatoire rendu
public au mois de janvier puis sur son site internet (<http://ons.education.gouv.fr/>).

Afin de mesurer l'évolution des caractéristiques des accidents, l'observation est reconduite
pour l'année scolaire 2020/2021 dans des conditions identiques.

**Un accident ne doit être signalé que s'il entraîne au minimum une consultation
médicale ou hospitalière.**

La saisie des informations se fait directement sur l'application BAOBAC, directement
accessible en cliquant [sur ce lien](#)

Elle peut être atteinte également par la rubrique « bases de donnée et enquêtes » de notre
site : <http://www.education.gouv.fr/ons>

Sur la base des données recueillies, l'Observatoire recherche les types d'accidents les plus
fréquents et propose des mesures susceptibles d'améliorer la sécurité des élèves.

Je vous remercie de l'attention que vous voudrez bien porter à la mise en œuvre de cette
opération de recensement qui ne prend en compte que les accidents de l'année scolaire
2020/2021 (hors trajet domicile-école).

Jean-Marie SCHLÉRET